

PCAS

Fabrication de produits chimiques et
auxiliaires de synthèse
Bourgoin Jallieu
68 salariés
www.pcas.com
Représentée par Marc CVALETTI, *directeur de site* : marc.cavaletti@pcas.com



Descriptif de l'action réalisée en 2012 :

Optimiser la canalisation des rejets gazeux en diminuant le débit et en augmentant la concentration par la mise en place de variateurs sur les tours de lavage

Éléments ayant motivé le choix de l'action :

Anticiper et respecter la nouvelle réglementation liée aux émissions de COV (Composés Organiques Volatils)
Préparer l'investissement d'un équipement de traitement des COV (nécessité d'avoir des débits plus faibles et des concentrations plus élevées pour que le système soit efficace)

Indicateurs de suivi/résultats atteints :

Débit et concentration des émissions gazeuses tout en respectant les Valeurs Limites d'Expositions Professionnelles (VLEP) dans les différents ateliers
Achat d'un variateur et d'un nouveau moteur pilotable
Augmentation des concentrations des COV avec diminution du débit de la tour de lavage (permettant comme prévu de préparer l'investissement d'un équipement permettant de traiter les COV)

Moyens mobilisés pour sa mise en place :

Budget temps : 250 heures, dont 150 heures du technicien HSE
Intervention d'une entreprise extérieure pour la mise en place des équipements
Campagne de mesures de COV avec un rapport par le cabinet Veritas
Budget financier : 16 500 €



Témoignage de Marc CVALETTI



Notre secteur d'activité est souvent montré du doigt pour les impacts qu'il engendre sur l'environnement. C'est donc naturellement que nous avons souhaité valoriser nos actions par le label Action Bourbre Responsable de BEE.

Cette année, PCAS a décidé de travailler sur ses rejets dans l'air et sur la réduction des émissions de COV. La mise en place d'un variateur sur la tour de lavage nous permet de préparer le futur investissement dans un équipement de traitement plus poussé.

Cette action se réalise en maîtrisant également les Valeurs Limites d'Expositions Professionnelles dans les ateliers afin de préserver la santé des salariés ».